

Communiqué de presse

A propos du [rapport du groupe de travail du CNIS](#)
sur « les indicateurs d'emploi, chômage, sous-emploi, précarité de l'emploi » :

Des avancées intéressantes, un blocage maintenu

Le groupe de travail, auquel nous avons participé, a mené durant 8 mois une réflexion approfondie sur plusieurs aspects importants du sujet. Le rapport qui en résulte propose des avancées intéressantes pour renouveler les indicateurs concernant le chômage et son halo ; mais il demeure insuffisamment innovant en ce qui concerne la mesure de la précarité des emplois et de l'emploi inadéquat. En outre le rapport ne met pas l'Insee en garde contre des changements inopinés de méthodologie qui affectent la continuité des séries statistiques et empêchent d'évaluer correctement l'évolution des indicateurs. C'est ainsi que l'Insee vient de modifier brutalement la mesure du sous-emploi au premier trimestre 2008, faisant disparaître 300 000 salariés de la catégorie du sous-emploi.

La controverse autour des chiffres du chômage a donc permis des avancées substantielles concernant les indicateurs du chômage lui-même. Mais la continuité des séries n'est toujours pas garantie. En outre on n'a toujours pas débouché sur une prise en compte satisfaisante de la qualité des emplois créés par les entreprises, le rapport refusant d'intégrer des indicateurs de « bas salaires », de « sous-emploi des qualifications » et plus généralement « d'emploi inadéquat » .

1. Nous nous félicitons que le rapport reconnaisse clairement la fiabilité de l'enquête Emploi pour mesurer les évolutions du chômage, ce qui tranche agréablement avec un précédent rapport officiel, celui des Inspections générales des Finances et des Affaires Sociales, qui doutait insidieusement de cette fiabilité. Cependant il est regrettable que le rapport ne propose pas une véritable analyse rétrospective de la controverse sur les chiffres du chômage, qui est pourtant directement à l'origine de la création du groupe de travail. Sans vouloir réactiver inutilement des polémiques, il aurait été nécessaire de retracer l'historique de cette controverse et d'en tirer le bilan. Il est désormais avéré que, comme nous le disions alors, les résultats de l'enquête Emploi reflétaient correctement l'évolution du marché du travail, au contraire des statistiques de l'ANPE. Depuis que la controverse s'est apaisée, le CNIS n'a jamais dit clairement que l'Insee aurait dû, au début de l'année 2007 et de la campagne électorale, éviter le développement de cette controverse en validant

son Enquête Emploi 2006. C'est regrettable car il n'y a pas de progrès possible sans reconnaissance des erreurs commises.

2. C'est d'autant plus regrettable que l'Insee a continué à prendre des décisions hasardeuses sans aucune consultation du CNIS. A l'automne 2007 il a modifié le mode de calcul du chômage BIT, réduisant ainsi d'un point le taux de chômage officiel. Cette décision a permis opportunément de limiter en apparence l'ampleur de la révision du taux de chômage à la hausse, et de faire d'un coup un pas de géant vers l'objectif de 5% affiché par Nicolas Sarkozy. Et voici maintenant qu'au premier trimestre 2008 l'Insee modifie la définition du sous-emploi, réduisant ainsi de plus d'un point le taux de sous-emploi par un simple changement de la question posée aux personnes enquêtées. En effet, au lieu de demander aux salariés à temps partiel s'ils « souhaitent travailler davantage », l'Enquête Emploi leur demande désormais s'ils « auraient souhaité travailler davantage lors de la dernière semaine »: un changement de formulation qui permet de réduire de 300 000 le nombre de personnes en sous-emploi. Cette décision arbitraire introduit une rupture de série dans le taux de sous-emploi et empêche toute analyse de moyen-long terme. Nous demandons que l'Insee revienne à la formulation habituelle de la question pour permettre la continuité de la série statistique du sous-emploi.
3. Plus généralement le rapport du CNIS oublie d'exiger de l'Insee qu'il garantisse la continuité et la comparabilité des séries statistiques issues de l'enquête Emploi, en s'interdisant d'y apporter des « améliorations » permanentes dont l'impact certain est de rendre plus difficile l'interprétation des évolutions. Multiplication des « enquêtes auprès des non-répondants », dont les résultats sont utilisés pour « redresser » les données de l'enquête; pressions sur les enquêteurs pour améliorer le taux de réponse, ce qui induit là encore une discontinuité dans la mesure du taux de chômage; et - ce qui nous inquiète tout particulièrement - annonce d'un important changement de méthodologie de l'enquête en 2011 ... à la veille des prochaines élections présidentielles et législatives: il y a là un danger majeur pour la fiabilité de la mesure de l'évolution des indicateurs, et donc pour leur crédibilité.
4. Parmi les propositions du groupe de travail, certaines sont pertinentes mais déjà mises en œuvre par l'Insee depuis l'automne dernier : suspension du calcul du chômage BIT au rythme mensuel, publication trimestrielle d'un chiffre du "halo" du chômage (personnes sans emploi et souhaitant travailler, mais non chômeurs BIT), d'un autre sur le sous-emploi, sur les emplois précaires (CDD – intérim)... Mettre l'enquête Emploi au cœur du dispositif d'observation de l'emploi et du chômage était l'une des principales conclusions des Etats généraux des chiffres du chômage de juin 2007, et nous nous félicitons que ce soit désormais le cas.
5. D'autres propositions sont innovantes et intéressantes, comme la publication d'un chiffre trimestriel de « l'emploi insatisfaisant » (toutes les personnes en

emploi qui souhaitent un autre emploi). Nous appuyons également la proposition d'inclure des indicateurs des conditions de travail issus de l'enquête Emploi (travail de nuit, du dimanche, horaires supérieurs à 45 h). La proposition d'introduire dans les enquêtes une question sur l'insécurité d'emploi ressentie est également positive ; rien n'interdirait de le faire dans l'enquête Emploi. Ces divers indicateurs figuraient parmi ceux que nous utilisons dans la note ACDC n°4, « Pour en finir avec le 'chiffre du chômage' ». Nous regrettons cependant que le rapport ne se prononce pas pour l'introduction dans l'enquête Emploi de quelques nouvelles questions sur les conditions de travail les plus délétères, ce qui permettrait de mieux rendre compte du développement des emplois insoutenables pour la santé des personnes.

6. Cependant – et c'est pour nous le point crucial du rapport, celui sur lequel nous attendions de vraies innovations - nous désapprouvons globalement la manière dont est à nos yeux éludée la question de « l'emploi inadéquat ». L'indicateur mesurant le nombre de personnes souhaitant changer d'emploi, s'il est intéressant en soi, n'épuise pas, loin de là, la question de l'emploi inadéquat. Pour qu'une personne souhaite changer d'emploi, encore faut-il qu'elle perçoive la possibilité de le faire, c'est-à-dire de trouver sans trop de difficultés un autre emploi. Beaucoup de salariés, employés dans des conditions manifestement insoutenables, ne croient pas pouvoir s'en sortir, et ne répondront donc pas qu'ils veulent changer d'emploi. La mesure de la qualité de l'emploi (ou de l'emploi inadéquat) ne peut pas se limiter aux souhaits des personnes de changer d'emploi : on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur ce qu'est un emploi de qualité socialement acceptable (un « emploi décent » comme dit le BIT). Le rapport refuse de s'attaquer à cette question en la renvoyant au « débat entre acteurs sociaux » : c'est une occasion perdue.

Pour écarter une réflexion approfondie sur l'emploi inadéquat, le rapport affirme que « la qualité de l'emploi ne se réfère pas au fonctionnement du marché du travail stricto sensu », et que la réflexion sur l'emploi inadéquat se situe donc « à la marge du mandat du groupe de travail ». Cet argument est techniquement indéfendable. En effet le rapport valide l'utilisation du "sous-emploi" (au sens de la durée du travail) comme indicateur pertinent du fonctionnement du marché du travail. Mais comment nier que le "sous-emploi des qualifications" (ou déclassé professionnel : les personnes occupant des emplois de qualification très inférieure à leur niveau de formation, dont le nombre s'est accru continûment depuis 20 ans), mais aussi les bas salaires et les mauvaises conditions de travail, aient une grande importance pour l'analyse du marché du travail ? Comment rendre compte des démissions ou des difficultés de recrutement, qui défrayent la chronique dans nombre de secteurs, sans prendre en compte ces aspects de la qualité des emplois proposés par les entreprises ?

Pour écarter les « bas salaires » comme indicateur de qualité de l'emploi, le rapport avance l'argument selon lequel « si une personne choisit un emploi à temps réduit pour des raisons personnelles son emploi ne peut être qualifié d'indécent ». Mais en suivant cette logique, si un chômeur a démissionné d'un emploi « pour des raisons personnelles » (comme par exemple la trop grande distance entre le travail et le domicile, ou l'incompatibilité des horaires avec les contraintes familiales), pourquoi le comptabiliser comme chômeur ? Cet argument du « libre choix du bas salaire » néglige le fait que le tissu productif multiplie les fragments d'emploi à bas salaires pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec les aspirations des salariés. Certes, il se trouve souvent (pas toujours) des personnes qui doivent et/ou peuvent accepter ces emplois, pour des raisons "personnelles", économiques ou sociétales... Mais cela ne dispense pas le système statistique de décrire cette évolution du marché du travail, qui fait que les emplois créés ne permettent plus aux personnes d'obtenir ou de maintenir leur autonomie économique. La notion de « bas salaire » (salaire mensuel inférieur aux 2/3 du salaire médian) est largement répandue dans les études sur le marché du travail en Europe, il est regrettable qu'elle ne soit pas mesurée régulièrement par le système statistique public français. Nous constatons que cette demande, qui avait déjà été formulée dans le cadre du groupe de travail « Inégalités et niveau de vie » du CNIS mais non reprise dans le rapport correspondant, reste une nouvelle fois sans réponse.

7. A propos de la publication mensuelle Dares-ANPE des statistiques ANPE: le rapport propose, à juste titre et conformément à la demande du personnel de la DARES, un changement du titre de la publication (« Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en mai 2008 » au lieu de « Le marché du travail en juin 2008 »). Les médias doivent en effet cesser de commenter les chiffres mensuels de l'ANPE comme s'il s'agissait des chiffres du chômage.
8. En revanche nous ne voyons pas pourquoi maintenir le calcul d'un sous-total, une nouvelle catégorie A (DEFM 1+2+3 hors activités réduites) qui risque fort d'être utilisée par les médias comme un équivalent du chômage BIT comme par le passé. Il est inutile de recréer un nouveau jargon statistique avec des catégories A, B, C, qui vont encore embrouiller le paysage. Nous avons proposé, sans être suivis par le rapport du groupe de travail, de diffuser l'information mensuelle ANPE en mettant d'abord en avant l'ensemble des personnes inscrites et en déclinant ensuite quelques informations supplémentaires selon le schéma suivant :
« Ensemble des demandeurs d'emploi », « dont ayant exercé une activité réduite d'attente » (il s'agit bien d'une activité « d'attente » puisque les personnes restent inscrites).

Au total, le rapport marque de réelles avancées, mais deux problèmes restent entiers: celui de la continuité des séries statistiques, et celui de la mesure de la qualité des emplois.